

## **Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 16 janvier 2008 sur l'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de Gaz de Bordeaux au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises de distribution et de la société TEGAZ, la CRE a été saisie pour avis, le 9 janvier 2008, par le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et par le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, sur le barème déposé par Gaz de Bordeaux pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce barème figure en annexe du présent avis.

### **1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux**

Gaz de Bordeaux propose une hausse de 0,0573 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique. Ce mouvement est la somme d'une hausse de 0,1106 c€/kWh, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement, et de la baisse prévue par l'article 7 de l'arrêté du 21 décembre 2007, qui s'élève, pour Gaz de Bordeaux, à 0,0533 c€/kWh.

### **2. Observations de la CRE**

A défaut de disposer à ce jour des éléments nécessaires à l'analyse de la couverture des coûts par les tarifs, comme l'exige la loi du 3 janvier 2003, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Gaz de Bordeaux achète son gaz au tarif M de TEGAZ. Elle a choisi de calculer la moyenne des coûts d'approvisionnement à prendre en compte dans les tarifs sur une période de trois mois se terminant un mois avant la date du mouvement tarifaire, comme prévu par l'article 4 de l'arrêté du 21 décembre 2007.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008 correspond bien à une hausse de 0,1106 c€/kWh.

### **3. Avis de la CRE**

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Gaz de Bordeaux.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 21 décembre 2007, Gaz de Bordeaux est invitée à présenter un bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs. Ce bilan pourra être justifié par les éléments issus de la comptabilité séparée de la fourniture des clients aux tarifs réglementés de vente, exigée par la loi du 3 janvier 2003. Si ce bilan fait apparaître des coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement non répercutés, ceux-ci devront être intégrés dans les tarifs de l'année à venir.

Fait à Paris, le 16 janvier 2008

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le président,

Philippe de LADOUCETTE

**ANNEXE**

**Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique de Gaz de Bordeaux  
applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (hors taxes)**

Tarifs Gaz Naturel Publics		au 01/10/2007		au 01/01/2008	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
301	Saveur (ex. Général)	7,53		7,59	
303	Confort 2 (ex. Binôme B2)	3,70	29,54	3,76	29,54
304	Douceur (ex. Binôme A)	5,87	3,56	5,93	3,56
305	Confort 1 (ex. Binôme B)	3,84	15,33	3,90	15,33
314	Binôme C Hiver	3,84		3,90	
314	Binôme C Eté	2,90	150,60	2,96	150,60
340	Chaufferie	3,66	152,84	3,72	152,84
345	Forfait Cuisine	7,31	0,00	7,37	0,00
VGR2	VGR 2 U.R.	4,24	12,33	4,30	12,33
VGR3	VGR 3 U.R.	4,24	15,33	4,30	15,33
PRCH	Préchauffage	5,27		5,33	
401	Général	7,53		7,59	
403	Binôme B2	3,70	29,54	3,76	29,54
404	Binôme A	5,87	3,56	5,93	3,56
405	Binôme B	3,84	15,33	3,90	15,33
414	Binôme C Hiver	3,84		3,90	
414	Binôme C Eté	2,90	150,60	2,96	150,60
440	Chaufferie	3,66	152,84	3,72	152,84

  

Tarifs Gaz Naturel en extinction		au 01/10/2007		au 01/01/2008	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
307	Ex RMG AR	1,82		1,84	
312	RMG Inactifs	1,15	4,60	1,17	4,60
315	Ex RMG	1,15	4,60	1,17	4,60
316	Log EDF	3,77		3,80	
320	Familles Nomb.	6,78		6,83	
322	Mutilés-Réf.	6,78		6,83	
324	RMG Inactifs	1,82		1,84	

  

Tarifs Propane Publics		au 01/10/2007		au 01/01/2008	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
PRG	Général	9,01		9,07	
PRB2	Binôme B2	5,01	29,54	5,07	29,54
PRA	Binôme A	7,31	3,56	7,37	3,56
PRB	Binôme B	5,12	15,33	5,18	15,33
PRC	Binôme C Hiver	5,15	169,29	5,21	169,29
PRC	Binôme C Eté	5,04		5,10	